

DISPOSITIONS PARTICULIERES APPLICABLES

MASTER 2 DROIT PRIVE - DROIT IMMOBILIER FORMATION INITIALE AVEC STAGE FORMATION CONTINUE (HORS ALTERNANCE) ANNEE 2026-2027

TABLE DES MATIERES

I. ORGANISATION GENERALE4

Article 1 : Coopération..... 4

II. CONDITIONS D'ACCES4

Article 2 : L'inscription..... 4

Point 1 : Niveau requis..... 4

Point 2 : Conditions de recevabilité du dossier de candidature 4

Article 3 : Sélection

III. ORGANISATION PEDAGOGIQUE

Article 4 : Organisation des enseignements 5

Point 1 : Organisation générale..... 5

Point 2 : Répartition des enseignements..... 5

Point 3 : Répartition des points..... 5

IV. REGIME DES EXAMENS

Article 5 : Assiduité 5

Article 6 : Contrôle des connaissances..... 6

Point 1 : Premier semestre	6
<i>Point 11. Le contrôle continu</i>	6
<i>Point 12. L'examen terminal</i>	6
Point 2 : Second semestre	6
<i>Point 21 : Le contrôle des connaissances</i>	6
<i>Point 22 : Le contrôle de l'activité professionnelle</i>	6
<i>Point 221 : L'évaluation en entreprise</i>	7
<i>Point 222 : Le mémoire</i>	7
<i>Point 223 : La soutenance de mémoire</i>	7
Article 7 : L'obtention du diplôme	7
Point 1 : Moyenne générale	7
Point 2 : Mentions	7
Point 3 : Régime des examens	7
Point 4 : Rattrapage	8
Point 5 : Redoublement	8
Point 6 : Remarque	8
ANNEXE 1 : Master 2 Droit immobilier : Blocs de compétences (Formation initiale/Stage)	9
ANNEXE 2 : Master 2 Droit immobilier : Programme de formation (Formation initiale/Stage)	10
ANNEXE 3 : Master 2 Droit immobilier : Evaluation (Formation initiale/Stage)	10

I. ORGANISATION GENERALE

Article 1

Le Master 2 mention droit privé, parcours droit immobilier est délivré par *l'Institut de droit patrimonial et immobilier (IDPI)* en lien avec plusieurs partenaires professionnels du secteur du notariat, de la promotion et de la gestion immobilières.

Il a pour objectif de dispenser aux étudiants une formation théorique et pratique de haut niveau dans le domaine du droit immobilier et de la gestion immobilière, en mêlant une équipe mixte : universitaires et professionnels du secteur. Le Master 2 Droit immobilier vise à une insertion professionnelle rapide des étudiants. Le parcours en formation initiale comprend, après une période dédiée aux apprentissages et aux mises en situation à l'Université, une période de stage longue de 3 à 6 mois. Le secteur de l'immobilier étant en pleine transition, les entreprises sont à la recherche de collaborateurs curieux, ayant de bonnes compétences en termes de recherche et susceptibles d'être source de propositions. L'initiation à la recherche documentaire est réalisée en première année de Master et un accompagnement digitalisé se poursuit en deuxième année.

Les enseignements proposés dans le Master 2 permettent de se préparer rapidement à occuper les différentes spécialités qu'offre la profession immobilière :

- cadre supérieur dans le domaine de l'immobilier dans différents domaines tels que : administrateurs de biens, promoteurs-constructeurs, assurance, banque, immobilier d'entreprise, secteurs publics... ;
- juriste spécialisé en droit immobilier dans un cabinet d'avocat ou avocat spécialisé en droit immobilier après l'obtention du CAPA ;
- juriste spécialisé en droit immobilier dans un office notariale ou notaire après sélection en DESN à l'INFN.

II. CONDITIONS D'ACCES

Point 1 : Niveau requis

Article 2 : Candidature

Le Master 2 droit privé, mention Droit immobilier est accessible de droit aux étudiants ayant validé le Master 1 droit privé, mention Droit immobilier, de l'Université Jean Moulin Lyon 3.

Un recrutement complémentaire peut avoir lieu en fonction des places disponibles. Le Master 2 Droit immobilier est alors accessible, sous cette réserve, à des candidats titulaires d'un Bac+4 en droit du patrimoine ou de l'immobilier. Le titulaire d'un autre diplôme de niveau BAC+4 dépose son dossier dans les mêmes conditions que les titulaires des diplômes susmentionnés, en joignant, au besoin, le programme détaillé des enseignements dispensés dans le cadre du diplôme dont il se prévaut. Le dossier fera l'objet d'un examen préalable par le jury de sélection, lequel se prononce sur l'équivalence du diplôme.

Le Master 2 Droit immobilier est également accessible à des personnes exerçant une activité professionnelle dans le secteur de l'immobilier, sans condition de diplôme, en cas de validation des acquis professionnels (admis à la suite d'une procédure VAP).

Le Master 2 Droit immobilier peut également être suivi en alternance, en contrat d'apprentissage (formation initiale) ou en formation continue (contrat de professionnalisation notamment).

Le Master 2 Droit immobilier peut faire l'objet d'une Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

Point 2 : Conditions de recevabilité du dossier de candidature

Les dossiers de candidatures sont à remplir par principe sur la plateforme e-candidat de l'Université Jean Moulin Lyon 3 ou le cas échéant, dans le respect des modalités et du calendrier indiqués sur le site de l'Université.

Tout dossier incomplet, déposé par un autre biais que la plateforme ou déposé sans respect du calendrier ou des modalités définies, est déclaré irrecevable.

Article 3 : Sélection

Point 1 : Présélection

La présélection s'effectue après examen du dossier universitaire des candidats par le responsable du diplôme ou son représentant sur des critères liés à l'excellence du dossier académique (pertinence du diplôme au regard de la spécialité du Master, notes obtenues...), de sa motivation (projet professionnel en lien avec les débouchés du Master...). L'expérience professionnelle du candidat dans le secteur de l'immobilier est appréciée.

Les candidats dont la demande n'a pas été retenue sont avisés par courriel au plus tard dans un délai de deux mois à compter du dépôt de leur demande. Le courriel utilisé est celui indiqué dans le dossier de candidature. Le candidat doit donc s'assurer de l'exactitude de l'adresse et doit régulièrement consulter sa messagerie.

Point 2 : Sélection

Les candidats présélectionnés peuvent être convoqués pour un entretien devant un jury composé du responsable de la formation ou de son représentant et d'un professionnel de l'immobilier. L'absence de présentation à l'entretien équivaut à un abandon. Le candidat défaillant voit donc sa demande rejetée.

A l'issue des entretiens, le jury se réunit pour délibérer et établir la liste des candidats admis à suivre les enseignements au regard des critères évoqués lors de la pré-sélection et de la qualité de l'entretien, sous réserve de justifier de l'obtention d'un diplôme de Bac+4 ou d'une Validation des acquis de l'expérience. Les candidats sélectionnés en sont informés par courriel.

Les candidats dont la demande a été rejetée en sont informés par courriel au plus tard dans un délai de deux mois.

Le courriel utilisé pour la convocation devant le jury comme pour l'envoi de la décision de ce dernier est celui indiqué dans le dossier. Le candidat doit donc s'assurer de l'exactitude de l'adresse et doit régulièrement consulter sa messagerie.

III. ORGANISATION PEDAGOGIQUE

Article 4 : Organisation des enseignements

Point 1 : Organisation générale

Le Master 2 mention Droit privé, parcours Droit immobilier est organisé selon le système des crédits européens (ECTS), au besoin désignés ci-après par les lettres CR.

Le Master 2 mention Droit privé, parcours Droit immobilier se déroule sur deux semestres de 30 crédits chacun.

Point 2 : Répartition des enseignements par blocs de compétences

Le Master 2 Droit privé, mention droit immobilier est organisé en quatre blocs de compétences :

BLOC DE COMPETENCES 1

RNCP34123BC01 – Usages avancés et spécialisés des outils numériques

BLOC DE COMPETENCES 2

RNCP34123BC02 - Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés

BLOC DE COMPETENCES 3

RNCP34123BC03 – Communication spécialisée pour le transfert de connaissances

BLOC DE COMPETENCES 4

RNCP34123BC04 – Appui à la transformation en contexte professionnel

Chaque bloc de compétences est défini conformément à l'annexe 1 au présent règlement et se décompose en unités de compétences fixées conformément à l'annexe 2 au présent règlement.

Plus précisément, le Master 2 Droit immobilier est organisée en deux semestres.

Le semestre 3 comprend 4 unités de compétences :

Les trois premières unités ont vocation à développer :

- des compétences disciplinaires de spécialité en :
 - montage d'opérations immobilières pour l'UC1,
 - gestion immobilière pour l'UC2.
- des compétences disciplinaires transversales pour l'UC3 (droit approfondi des biens et fiscalité de l'immobilier).

La quatrième unité vise à développer des compétences sur les méthodes de recherche en droit en mettant les étudiants en situation réelle et avec une démarche progressive (au premier semestre : conception et diffusion d'une veille juridique, organisation d'un évènement scientifique)

Le semestre 3 du parcours en Formation initiale avec stage représente 180 h CM + 40 h d'enseignement digitalisé, 30 CR

Le semestre 4 comprend 3 unités de compétences :

Les deux premières unités ont vocation à développer :

- des compétences disciplinaires de spécialité sur le montage d'opérations immobilières sur des cas spéciaux complexifiant le dossier (contrats de construction particuliers, absence de documents d'urbanisme...)
- des compétences professionnelles et disciplinaires sur la prévention et la gestion du contentieux.
- La troisième unité vise à développer des compétences sur les méthodes de recherche en droit en mettant les étudiants en situation réelle (à l'université : rapport-mémoire et en entreprise par le biais d'un stage de longue durée : 3 à 6 mois).

Le semestre 4 du parcours en Formation initiale avec stage représente 110 h CM avec un stage de 3 à 6 mois, 30 CR

Point 3 : Répartition des points et des crédits

Toutes les unités comprennent des compétences à valider. Chaque compétence est évaluée sur 20 et est affectée d'un coefficient correspondant à celui dont est affecté le crédit (Voir Annexe 3 : 1 crédit : coefficient 1, 2 crédits : coefficient 2, 3 crédits : coefficient 3, ... 6 crédits : coefficient 6).

Lorsque cette note est au moins égale à la moyenne, elle emporte attribution des crédits européens correspondants. Lorsque cette note est inférieure à la moyenne, elle n'emporte pas attribution de crédits européens.

IV. REGIME DES EXAMENS

Article 5 : Assiduité

La présence aux enseignements est obligatoire et contrôlée.

Article 6 : Périodicité

Chaque enseignement semestriel n'est dispensé qu'une fois par an.

Article 7 : Evaluation des compétences

L'étudiant est évalué au regard des enseignements dispensés et au regard de son activité professionnelle, lors du stage effectué en semestre 4, conformément à l'annexe 3 du présent règlement.

Point 1- Evaluation des compétences théoriques

L'évaluation des compétences théoriques de l'étudiant consiste d'une part, en un contrôle continu, et d'autre part, en des examens terminaux conformément aux matières visées à l'annexe 3 du présent règlement.

Point 1.1 : Le contrôle continu

Communication : Anglais

Une note de contrôle continu est attribuée en semestre 3 en anglais juridique permettant d'évaluer les compétences de communication, écrite et orale, des étudiants. Les modalités du contrôle continu sont déterminées par l'enseignant.

Rédaction d'acte

Une note de contrôle continu est attribuée en semestre 4 dans le cadre de l'UC5 sur le montage d'opération immobilière. Il s'agit de tester les compétences disciplinaires et rédactionnels de l'étudiant sur un acte. Un enseignant de l'unité propose l'acte concerné chaque année.

Recherche

Recherche - Séminaire

Le contrôle continu consiste en une note attribuée à l'occasion d'un séminaire :
Au semestre 3 : en droit de l'environnement de l'immobilier

Au semestre 4 : en droit du financement de l'immobilier.

Les modalités du contrôle continu sont déterminées par l'enseignant en charge du séminaire.

Recherche : Veille et organisation d'un évènement

Dans le cadre de la veille juridique et de l'organisation de l'évènement scientifique, la note de contrôle continu est mise par le responsable du diplôme, à partir d'une appréciation du travail relaté par l'étudiant, comprenant une auto-évaluation de l'expérience vécue et de la qualité de son travail, d'un avis d'un enseignant ou professionnel spécialisé, en cas de besoin, et par un retour sur expérience des bénéficiaires de la prestation réalisée.

Point 1.2 : Les examens terminaux

Toutes les compétences théoriques déterminées en annexe 2 du présent règlement et faisant l'objet de crédits européens sont éprouvées par un examen terminal dans les conditions fixées en annexes 2 et 3. Les épreuves se déroulent sur Lyon dans les locaux de l'Université Jean Moulin Lyon 3, à la fin de chaque période de cours. Les étudiants bénéficient d'une semaine de révision avant chaque période d'examen.

Les examens terminaux portent sur des épreuves à caractère professionnel permettant l'évaluation des qualités d'analyse de l'étudiant. Les épreuves à partir d'une mise en situation, d'un contrat, d'un dossier... sont privilégiées.

Les épreuves écrites se déroulent dans le respect de l'anonymat des copies.

Point 2 : Evaluation des compétences professionnelles

Stage

Au cours de la scolarité, l'étudiant suivant un parcours professionnalisant doit obligatoirement suivre un stage de trois à six mois, au sein d'une entreprise, d'un établissement public, d'un établissement bancaire, d'un cabinet d'avocats, d'une étude notariale ou de tout autre organisme privé ou public s'intéressant au droit immobilier, avec des missions majoritairement appelant des compétences en droit immobilier.

L'assiduité au stage est obligatoire pendant toute la période où il doit se dérouler. Le contrôle de celle-ci est assuré par le maître de stage, qui informe le directeur du diplôme de toute absence.

Le tuteur entreprise évalue le stagiaire à partir d'une grille d'évaluation communiquée par l'IDPI.

Rapport-mémoire (écrit)

Ce stage donne lieu à la rédaction d'un rapport-mémoire (d'environ 50 à 80 pages).

Le mémoire écrit est noté sur 20. L'évaluation est réalisée par le tuteur universitaire.

Soutenance de mémoire

Le mémoire est soutenu par l'étudiant en présence de son tuteur universitaire et de son tuteur entreprise ou d'un représentant de l'entreprise.

La soutenance est notée sur 20 points. L'évaluation est réalisée par le tuteur universitaire et le tuteur entreprise.

Article 8 : L'obtention du diplôme

Point 1 : Moyenne générale

Est déclaré titulaire du Master Droit immobilier l'étudiant qui a obtenu 30 crédits à chacun des semestres.

L'absence à un terminal de fin de semestre vaut défaillance de l'étudiant. Dans ce cas, le jury ne peut valablement délibérer sur les résultats de l'intéressé, qui ne sont pas calculés.

Après la proclamation des résultats, le jury est tenu de communiquer les notes. Les étudiants ont droit, dans un délai raisonnable, à la consultation de leurs copies en présence d'un correcteur et à un entretien.

Point 2 : Mentions

L'échelle des mentions est la suivante :

- une moyenne générale de 10 sur 20 pour la Mention Passable,
- une moyenne générale de 13 sur 20 pour la Mention Assez bien,
- une moyenne générale de 15 sur 20 pour la Mention Bien,
- une moyenne générale de 17 sur 20 pour la Mention Très Bien.

Point 3 : Régime des examens

Les examens comportent deux sessions par an. La première session est organisée en deux temps, à la fin de chaque semestre. La seconde session a lieu en septembre.

Point 4 : Rattrapage

Une seconde session, portant sur les matières faisant l'objet d'un examen terminal, est organisée en septembre, pour les étudiants n'ayant pas validé leur année.

Les unités de compétences sont acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant a obtenu la moyenne. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des matières qui la constituent et des crédits européens correspondants. Une matière acquise ne peut plus être repassée. Sa capitalisation entraîne l'acquisition des crédits européens correspondants.

Les notes des matières de contrôle continu restent acquises. Les notes de stage et du rapport-mémoire, ainsi que l'évaluation en entreprise sont conservées. Par dérogation, le responsable de diplôme peut autoriser un étudiant à repasser son mémoire et/ou sa soutenance de mémoire.

Point 5 : Redoublement

Le directeur du diplôme peut, à titre exceptionnel et au regard notamment des résultats, de la motivation et de la demande du candidat, accorder une nouvelle inscription en Master 2 à l'étudiant ayant échoué aux deux sessions.

Article 9 : Formation continue

Conditions générales

Le recrutement des candidats est subordonné aux conditions nécessaires pour entreprendre des études de Master 2 (Bac+4 ou validation des acquis professionnels).

Organisation des enseignements

Les enseignements sont les mêmes que pour les étudiants en formation initiale avec stage.

Dans le cadre de la formation continue en parcours FC, les candidats sont dispensés des stages s'ils travaillent dans une entreprise du secteur de l'immobilier sur des missions correspondant aux exigences du Master, mais ils doivent rédiger le rapport-mémoire.

Accompagnement pédagogique

Chaque candidat inscrit en formation continue se voit attribuer un tuteur pédagogique qui sera choisi parmi les intervenants du Master.

Ce tuteur a pour rôle d'accompagner l'étudiant tout au long de l'année universitaire et de l'aider à se préparer dans les meilleures conditions possibles aux examens de fin de semestre.

L'étudiant est accompagné selon des modalités et sur des points dépendant de son profil, après diagnostic effectué par le responsable du diplôme.

Obtention du Master

Les modalités d'examen sont les mêmes en formation initiale ou en formation continue sous réserve du choix de suivre le diplôme sur deux années consécutives.

Certificats de suivi de formation

Les personnes ayant suivi un ou plusieurs unités peuvent en fin d'année se voir délivrer un certificat attestant leur suivi de ladite unité.

Ces certificats ne peuvent valoir appellation de Master droit immobilier.

ANNEXE 1 : Master 2 Droit immobilier
(Parcours en Formation initiale, avec stage)
BLOCS DE COMPETENCES

INTITULE DU BLOC DE COMPÉTENCES	DESCRIPTIF DU BLOC DE COMPETENCES	MODALITES D'EVALUATION DU BLOC DE COMPÉTENCES
BLOC DE COMPÉTENCES 1 Usages avancés et spécialisés des outils numériques RNCP34123BC01	- Identifier les usages numériques et les impacts de leur évolution sur le ou les domaines concernés par la mention - Se servir de façon autonome des outils numériques avancés pour un ou plusieurs métiers ou secteurs de recherche du domaine	1 note de contrôle continu dans le cadre de l'UC4 – Veille juridique (conception, présentation et diffusion) + Cette compétence est évaluée en stage par le tuteur entreprise et dans le rapport-mémoire.
BLOC DE COMPÉTENCES 2 Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés RNCP34123BC02	- Mobiliser des savoirs hautement spécialisés, dont certains sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine de travail ou d'études, comme base d'une pensée originale - Développer une conscience critique des savoirs dans un domaine et/ou à l'interface de plusieurs domaines - Résoudre des problèmes pour développer de nouveaux savoirs et de nouvelles procédures et intégrer les savoirs de différents domaines - Apporter des contributions novatrices dans le cadre d'échanges de haut niveau, et dans des contextes internationaux - Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes en respect des évolutions de la réglementation	En semestre 3 et semestre 4 : 2 terminaux écrits ou oral selon les modalités définies en annexe 3 pour chaque unité de compétences disciplinaires + Une note de contrôle continu (séminaire) pour chaque semestre
BLOC DE COMPÉTENCES 3 Communication spécialisée pour le transfert de connaissances RNCP34123BC03	- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation - Communiquer à des fins de formation ou de transfert de connaissances, par oral et par écrit, en français et dans au moins une langue étrangère	3 notes de contrôle continu (UC4 en langue française dans le cadre de la veille juridique, en langue anglaise, en spécialité disciplinaire : UC5) + 2 notes de séminaire (contrôle continu aussi) + 1 note de rapport-mémoire (soutenance)
BLOC DE COMPÉTENCES 4	- Gérer des contextes professionnels ou d'études complexes, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles	1 note de contrôle continue dans l'UC5

Appui à la transformation en contexte professionnel RNCP34123BC04	- Prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et aux pratiques professionnelles et/ou pour réviser la performance stratégique d'une équipe - Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif - Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité - Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale	+ 1 note de stage + 1 note de rapport-mémoire (écrit) + 1 note d'Epreuve Terminale écrite en éthique et responsabilité
---	---	--

**ANNEXE 2 : Master 2 Droit immobilier
(Parcours en Formation initiale, avec stage)
PROGRAMME DE FORMATION**

Semestre 3

Programme de formation		CM	CR
UC1- Montage d'opérations immobilières 1		80	8
	Droit approfondi de la construction (Rappel des contrats de maîtrise d'œuvre et de VEFA et actualisation avec validation de compétences en ligne : enseignement digitalisé : 20h - septembre + animation présentielle : mises en situation et rédaction de contrats : 20h)	40	6
	Droit de l'urbanisme 1 Connaître, lire et analyser les documents de l'urbanisme L'appliquer à une demande d'autorisation d'occuper le sol et maîtrise du régime des AOS	20	
	Droit de l'environnement immobilier Intégrer les contraintes environnementales dans l'opération immobilière	20	2
UC2- Gestions immobilières		75	8
	Droit approfondi de la Copropriété (Rappel des fondamentaux du droit de la copropriété et actualisation avec validation de compétences en ligne : 20h - septembre + animation présentielle : Droit approfondi de la copropriété : mises en situation avec maîtrise des documents de la copropriété, rédaction de formules – Divisions immobilières - Copropriétés en difficultés et dégradées : 25h)	45	8
	Droit approfondi des baux civils et commerciaux	30	
UC3- Compétences transversales		45	6
	Droit approfondi des biens	15	2
	Fiscalité immobilière approfondie	30	4
U4- Maîtrise des méthodes de recherche et d'analyse		20	8
	Réaliser et rédiger une veille juridique (conception, transmission : 1h et diffusion)		5
	Module Logement abordable et durable Organiser un événement scientifique, participer à une manifestation ou écrire un article (projet collectif : réalisation décembre ou début janvier)		
	Anglais juridique de l'immobilier Communiquer, à l'oral et à l'écrit en langue anglaise	20	3
		180h (+40h d'enseignement digitalisé)	30

Semestre 4

UC5- Montage d'opérations immobilières 2		70	8
	Droit de la promotion immobilière	15	4
	Droit de l'urbanisme 2 Règles d'urbanisme particulières : constructibilité limitée, zones particulières et urbanisme opérationnel (la fabrication du terrain à construire : préemption, production de terrain à bâtir)	20	
	Financement de l'immobilier	20	2
	Traitement opérationnel d'un dossier (aspects juridiques, comptables, financiers et commerciaux) Traiter un dossier complexe et de manière transversale et pluridisciplinaire	15	2
UC6- Prévention et gestion du contentieux		30	5
	Droit des assurances relatives à l'immeuble	20	3
	Ethique et responsabilité (Mises en situation, rédaction d'assignation et de conclusions)	10	2
UC7- Mise en situation professionnelle		10	17
	Stage de 3 à 6 mois Evaluation en entreprise - Evaluation par le tuteur entreprise des compétences du stagiaire au regard des missions confiées. Suivi par stagiaire : 5h Td		3
	Méthodes de travail et de communication Gérer un thème/un dossier en utilisant ses compétences disciplinaires en temps limité et le présenter	10	
	Grand oral		5
	Rapport-mémoire Evaluation – 150h Ecrit		6
	Rapport-mémoire Soutenance		3
		110	30

Soit un total d'heures pour le Master 2 Parcours en Formation initiale avec stage : 290 h
CM (+40h d'enseignement digitalisé), 60 CR

ANNEXE 3 : Master 2 Droit immobilier
(Parcours en Formation initiale, avec stage)
EVALUATIONS

Semestre 3

Programme de formation		Evaluation	Coefficient
UC1- Montage d'opérations immobilières 1	Droit approfondi de la construction	Epreuve pratique commune 4 h (chaque matière 2h)	3
	Droit de l'urbanisme 1		3
	Droit de l'environnement	Contrôle continu (séminaire)	2
UC2- Gestion immobilière	Droit approfondi de la Copropriété	Epreuve pratique commune 4 h (chaque matière 2h)	4
	Droit des baux d'habitation et commerciaux		4
UC3- Compétences disciplinaires transversales			
	Droit approfondi des biens	Epreuve orale ou écrite 2h	2
	Fiscalité immobilière approfondie	Epreuve écrite 3h	4
U4- Maîtrise des méthodes de recherche et d'analyse	Réaliser et rédiger une veille juridique	Contrôle continu	2
	Module Logement abordable et durable	Contrôle continu	3
	Anglais juridique de l'immobilier Communiquer, à l'oral et à l'écrit en langue anglaise	Contrôle continu	3

Semestre 4

Programme de formation		Evaluation	Coefficient
UC5- Montage d'opérations immobilières 2			
	Droit de la promotion immobilière	Epreuve commune 4h (chaque matière : 2h)	2
	Droit de l'urbanisme 2		2
	Financement de l'immobilier	Contrôle continu (séminaire)	2
	Traitement opérationnel d'un dossier (aspects juridiques, comptables, financiers et commerciaux)	Contrôle continu (Rédaction d'un acte)	2
UC6- Prévention et gestion du contentieux			
	Droit des assurances relatives à l'immeuble	Epreuve écrite 2h	3
	Ethique et responsabilité	Epreuve écrite 1h	2
UC7- Mise en situation professionnelle	Stage	Evaluation en fin de stage Evaluation par le tuteur entreprise des compétences du stagiaire au regard des missions confiées.	3
	Grand oral (UC5-UC6)	Grand oral	5
	Rapport-mémoire Evaluation – 100h Ecrit	Rapport-mémoire (Ecrit)	6
	Rapport-mémoire Soutenance	Soutenance	3

« Règlement adopté par la commission de la formation et de la vie universitaire du 5 mai 2026 »
« Le présent règlement est applicable aux étudiants du master au titre de l'année universitaire 2026-2027 »